



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN**

Exercice 2022

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU
POTABLE**

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.3.1 - Les forages.....	4
II.3.2 - La production d'eau et les volumes mis en distribution.....	5
II.3.3 - Les échanges d'eau.....	5
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Les abonnés du service.....	6
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	6
II.4.3 - Les capacités résiduelles de production.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau de canalisation.....	7
II.6.2 - Les branchements et les compteurs.....	8
II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES.....	9
II.8 - SYNTHÈSE.....	9
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	9
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Rendement du réseau.....	10
III.2.3 - Indices linéaires de pertes.....	11
III.2.4 - Indices concernant les abonnés.....	12
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	13
IV.1.1 - Préambule.....	13
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	14
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	14
IV.1.5 - Récapitulatif.....	14
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	16
IV.2.2 - Compte administratif.....	17
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	17
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18
ANNEXES	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	19
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	23
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU.....	27

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

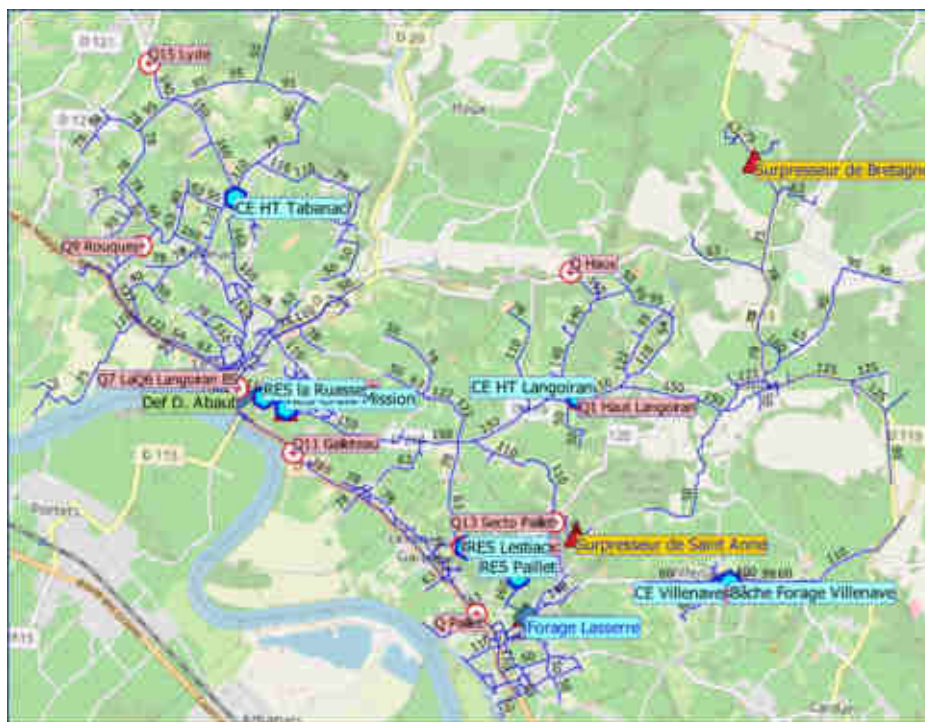
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupait les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud-ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 352 abonnés
représentant
environ 6 987
habitants

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2022 est de 3 352 abonnés représentant environ 6 987 habitants (données INSEE).



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un nouveau
contrat de
délégation
depuis le 1^{er}
janvier 2013

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de production et de distribution d'eau potable à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017. Le contrat doit se terminer le 31 décembre 2024.

Le contrat a fait l'objet de 3 avenants :

- Avenant 1 du 01/03/2013 : intégration de Paillet et de Villenave de Rions
- Avenant 2 du 01/01/2017 : transfert entre les sociétés Nantaise des Eaux et SUEZ Environnement
- Avenant 3 du 20/05/2019 : Intégration de la sectorisation – Intégration des frais des fuites supplémentaires – Mise à jour d'articles

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Relève des compteurs ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et réparation des fuites ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau ; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes ; Des portes, peintures des ouvrages ; Des compteurs, des vannes et BAC ; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans ; Campagne de recherche des fuites ; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

Accueil du public : non désigné

Service client : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

☎ 0 977 408 408

Service urgence et astreinte

☎ 0 977 401 117

(24 h / 24)

Site internet :

www.toutsurmoneau.fr

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs Portails et clôtures Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

II.3.1 - Les forages

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions ; En 2022, un nouvel arrêté a redéfini les volumes maximaux autorisés en prélèvement au niveau de chacun des forages mais aussi globalement par nappe et pour l'ensemble du Syndicat.

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Nom	Le Bourg	Lasserre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	2008
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène centre déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m ³ /h)	100	50	8
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j	650 m ³ /j	160
Volume annuel autorisé	493 000 m ³ /an	94 600 m ³ /an	35 000 m ³ /an
Volume global autorisé	587 600 m ³ /an		35 000 m ³ /an
Volume global Syndicat	630 000 m ³ /an		
Débit exploitation (m ³ /h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Une alimentation à partir de 3 forages dont le principal au Bourg de Langoiran

Cependant, la configuration actuelle des réseaux, dont le secteur séparé de Villenave de Rions, et les étages de pressions, ne permettent l'utilisation de l'eau provenant d'un forage que pour une partie des abonnés.

II.3.2 - La production d'eau et les volumes mis en distribution

La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

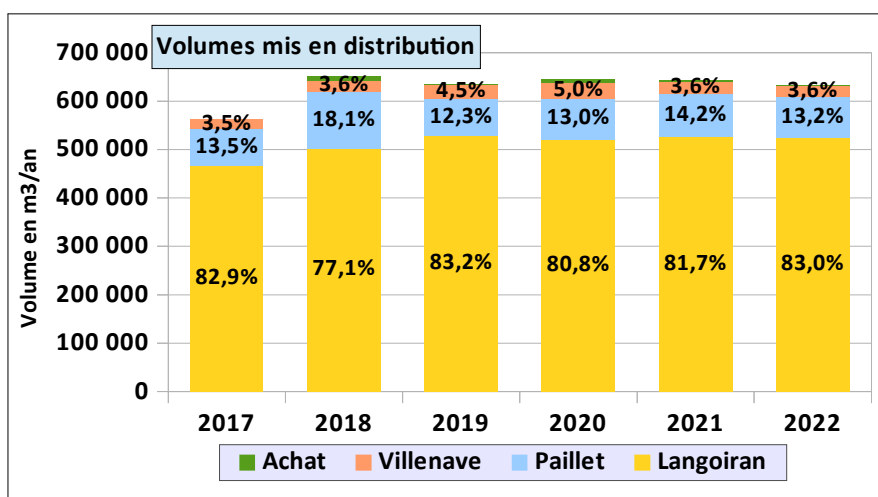
Sur Année civile	Forage			Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran	Paillet	Villenave		
2014	404 708	134 253	20 739	0	559 700
2015	466 858	79 486	21 001	0	567 345
2016	452 773	51 303	20 678	0	524 754
2017	465 946	75 597	19 928	0	561 471
2018	501 645	117 668	23 727	7 919	650 959
2019	527 493	77 800	28 718	336	634 347
2020	521 092	84 099	32 503	7 190	644 884
2021	520 256	94 357	24 449	3 614	642 676
2022	520 768	88 126	24 833	1 367	635 094
Variation N/N-1	0,1%	-6,6%	1,6%	-62,2%	-1,2%
Total forage	-0,8%				633 727
Autorisation	493 000	94 600	35 000		630 000

Une stabilisation des volumes prélevés mais au-dessus du volume autorisé

On constate une stabilisation des prélèvements sur les forages, avec une petite baisse sur le forage de Paillet pour un total de 635 094 m³ sur l'année civile.

Les volumes prélevés dépassent l'autorisation de prélèvement de 2022.

Le suivi sur les dernières années est le suivant (valeurs sur l'année civile) :



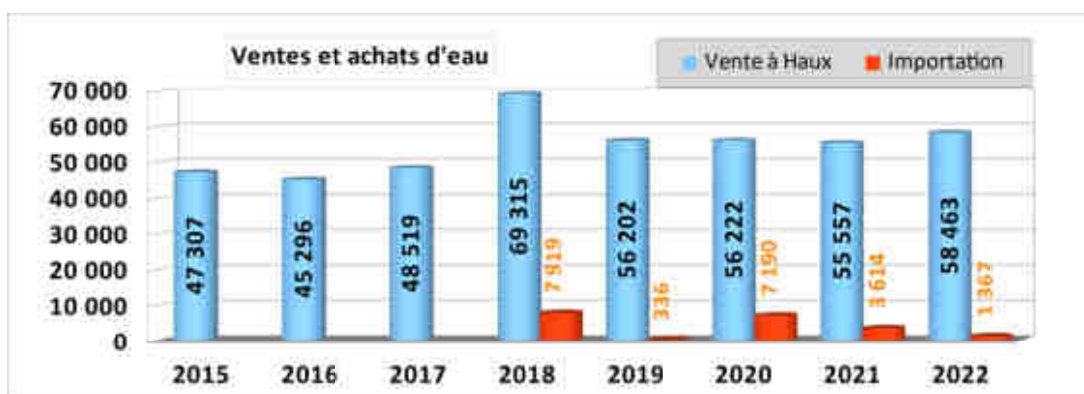
II.3.3 - Les échanges d'eau

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins, à savoir Haux (vente), Saint Caprais (échange) et Syndicat de Targon (échange).

Les ventes vers Haux sont assez stables pour un volume de l'ordre de 55 à 60 000 m³/an. Le problème des factures a été régularisé en 2022.

En 2022, il a été importé 1 367 m³ et exporté 58 463 m³ sur l'année civile (respectivement 3 614 m³ et 55 675 m³ en 2021). De l'eau a été importée depuis Targon lors des pannes du forage de Villenave.

Des achats depuis le Syndicat des Portes de l'entre deux Mers et une vente d'eau vers la commune de Haux

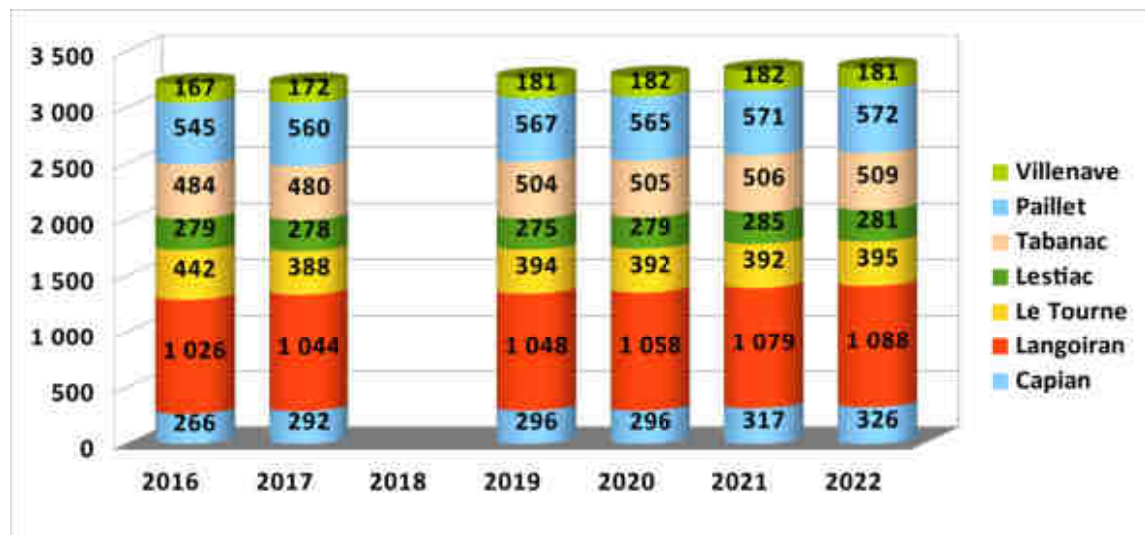


II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 6 987 habitants (données INSEE) représente 3 332 abonnés dont 3 196 abonnés domestiques, 63 abonnés collectivité et 93 professionnels. Il n'existe qu'une vente en gros (Haux). En 2022 on compte 20 abonnés de plus qu'en 2021 (55 en plus entre 2020/2021).

On arrive aux chiffres suivants (pas de valeurs pour 2018) :



L'augmentation la plus forte se situe sur Capian (12 abonnés soit +3,9%) . La commune de Lestiac perd 19 abonnés..

II.4.2 - Les usages de l'eau

Les données ci-dessous sont ramenées sur la période de relève et peuvent donc être différentes de celles précédentes sur l'année civile.

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2022 représente 324 327m³ (318 706 m³ en 2021) pour 573 527 m³ (586 823 m³ en 2021) mis en distribution (après déduction de la vente à Haux). En ajoutant 5 018 m³ de volume utilisé sans compteur (dont défense incendie) et 6 308 m³ consommés pour le service (dont purges), on arrive à 335 653 m³ consommé autorisé (331 395 m³ en 2021) et 248 310 m³ de pertes (278 035 m³ en 2021).

On obtient les valeurs suivantes :

Volume en m ³ /an sauf indication	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume mis en distribution	564 588	578 885	565 612	609 430	583 963	-4,2 %
Volume consommé autorisé	366 870	375 089	319 855	331 395	335 653	1,3 %
Volume total vendu	378 403	356 046	313 368	318 706	324 327	1,8 %
Nombre d'abonnés	3 250	3 259	3 277	3 332	3 352	0,6 %
Consommation moyenne /abonné	116,43	109,25	95,63	95,65	96,76	1,2 %
Pertes et non comptabilisés	186 185	222 839	252 244	290 724	259 636	-10,7 %
Pertes et non comptabilisés	510 m3/j	611 m3/j	691 m3/j	797 m3/j	711 m3/j	-10,7 %

Cette année, le délégataire a revu ces valeurs estimées des volumes non comptés ou utilisés pour le service pour revenir à des valeurs plus raisonnables, comme demandé depuis des années par l'AMO et la DDTM.

La consommation moyenne par abonné est de 97 m³/j, ce qui est raisonnable mais plus bas qu'en 2017 et 2018.

II.4.3 - Les capacités résiduelles de production

A partir des valeurs de la capacité réglementaires des 3 forages, soit 2 650 m³/j pour l'ensemble Langoiran-Paillet et 160 m³/j pour la zone de Villenave de Rions en pointe et la production en moyenne (calculée sur l'autorisation annuelle), on peut calculer la marge de production par rapport à la consommation, à savoir :

Une augmentation en 2022 de 20 abonnés sur l'ensemble du Syndicat pour un total de 3 332 abonnés

Pour 2021, une mise en distribution totale de 583 963 m³, dont 335 653 m³ mesurés au compteur des abonnés (hors Haux).

Des valeurs qui montrent légère amélioration du service avec des pertes qui diminuent de 11 %

Une nécessité de faire diminuer les fuites pour respecter les autorisations administratives de prélèvements

	Secteur Langoiran-Paillet		Secteur Villenave	
	2021	2022	2021	2022
Production moyenne théorique	1 610 m3/j	1 610 m3/j	95 m3/j	95 m3/j
Production maximale théorique	2 650 m3/j	2 650 m3/j	160 m3/j	160 m3/j
Production moyenne réelle	1 684 m3/j	1 668 m3/j	67 m3/j	68 m3/j
Production de pointe réelle	2 100 m3/j	2 355 m3/j	103 m3/j	107 m3/j
Marge disponible / moyenne	-74 m3/j	-58 m3/j	28 m3/j	27 m3/j
Coefficient d'utilisation moyenne	104,6%	103,6%	70,5%	71,6%
Marge disponible / pointe	550 m3/j	295 m3/j	57 m3/j	53 m3/j
Coefficient d'utilisation pointe	79,2%	88,9%	64,4%	66,9%

Ce tableau montre :

- Que le forage de Langoiran est trop sollicité par rapport à son autorisation administrative. Il faut que les fuites diminuent pour respecter l'autorisation de prélèvement
- Que les forages sont utilisés en pointe à environ 90 % de leur capacité, ce qui laisse une petite marge pour de nouvelles consommations, dont un développement de l'urbanisme
- Que toutes économies d'eau, dont la diminution des fuites, peuvent permettre de regagner de la marge de consommation

II.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 710 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

Commune	Localisation	Volume	Type
Secteur de Langoiran			
Langoiran	Croix Mission	1 200 m3	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m3	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m3	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m3	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m3	sur Tour
	TOTAL	2 100 m3	
Secteur de Paillet			
Paillet	Marquet	350 m3	Au Sol
Secteur de Villenave de Rions			
Villenave	Usine	60 m3	Au Sol
Villenave	Bourg	100 m3	Au Sol
	TOTAL	160 m3	

Les capacités des réserves sont supérieures à la consommation moyenne journalière sauf pour le secteur de Paillet.

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés en janvier ou septembre 2022.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 105,2 km après régularisation des plans.

De petites extensions ont été réalisées en 2019, ainsi que des renforcement/réhabilitation pour un total de l'ordre de 645 m. En 2020 à 2022, pas de travaux sur les canalisations effectués par le Syndicat.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

Nom	Commune	Type	Volume bêche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	10	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompages sur les sites de production ou de stockage

Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villenave	Pompage	50	10	javel

Le délégataire a réalisé les actions suivantes :

De nombreuses opérations sur le réseau dont 160 réparations de fuites par an, en forte augmentation

Prestation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution	
							Nombre	%
Renouvellement compteurs	105	140	98	38	180	72	-108	-60%
Branchement renouvelé	8	9	6	9	7	3	-4	-57%
Pose de compteurs	56	52	42	35	50	36	-14	-28%
Devis	55	41	53	36	37	36	-1	-3%
Fuites sur branchement	61	50	44	55	72	91	19	26%
Fuites sur réseau	46	49	43	41	43	69	26	60%
Fuites sur accessoires	/	8	12	4	3	1	-2	-67%
Total réparations fuites	107	107	99	100	118	161	43	36%
Autres	842	1 447	1 441	1 130	1 588	972	-616	-39%
TOTAL	1 173	1 796	1 739	1 348	1 980	1 280	-700	-35%
Recherche de fuites (ml)	775	10 925	9 599	7 513	19 881	49 283	29 402	148%

Le délégataire continue d'intervenir sur le réseau dont près de 50 km de recherche de fuites. Ces recherches ont permis de détectées 28 fuites contre 2 seulement en 2021.

Le nombre de fuites réparées qui se maintenait autour de 100 par an se situe en 2022 à 161 fuites réparées.

II.6.2 - Les branchements et les compteurs

Un parc de compteurs assez âgé avec près de 66 compteurs de plus de 25 ans à changer rapidement et 40 % des compteurs dépassant 15 ans

Le Syndicat dispose de 3 578 compteurs actifs pour un total de 3 606 branchements existants, certains branchements pouvant desservir plusieurs compteurs.

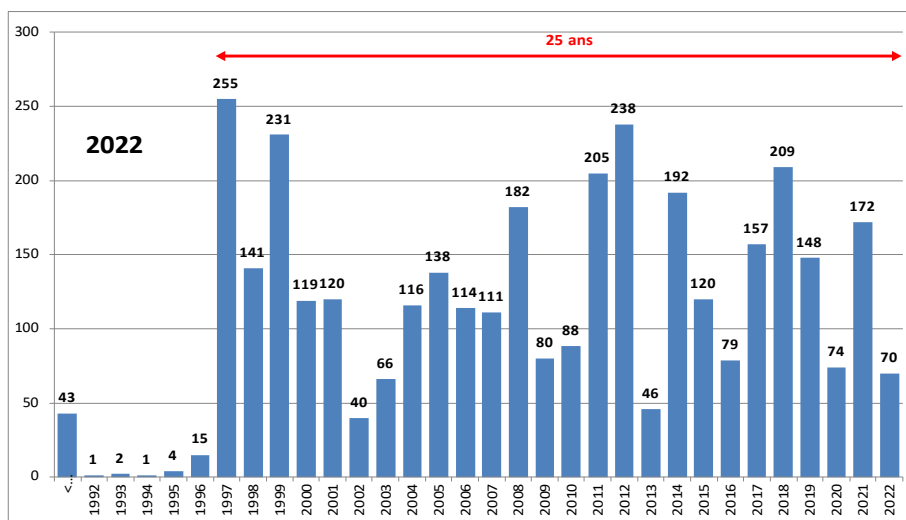
Le délégataire indique qu'il a réalisé 29 branchements neufs et 3 renouvellements de branchement (respectivement 27 et 7 en 2021). Il a posé 36 compteurs et renouvelé 72.

la majorité des compteurs (97 %) est de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'âge moyen des compteurs est de 13,4 ans, ce qui est élevé.

	2021	2022	Variation
Nombre de compteur	3 549	3 578	29
dont particulier (15mm)	3 459	3 496	37
dont 20 à 40 mm	86	77	-9
> 40 mm	4	5	1
Compteurs renouvelés	180	72	-108
Taux de renouvellement	5,1%	2,0%	-3,1%
Nombre de branchements	3 579	3 606	27
Branchement au plomb	0	0	0
Age moyen des compteurs	14,2 ans	13,4 ans	-0,8 ans
Compteurs hors d'âge	94	66	-28
	2,6%	1,8%	-0,8%

Le délégataire a fait un effort pour éliminer les compteurs les plus anciens. Ainsi de 197 compteurs de diamètre Ø 15 mm de plus de 25 ans (soit 6 % du parc) en 2020, il n'en reste plus de 669, soit 1,8 % du parc.



On compte aussi 1 427 compteurs de plus de 15 ans.

La pyramide des compteurs en 2021 est la suivante :

Il faut cependant maintenir le rythme des renouvellements avec 255 compteurs de 25

ans et 141 de 26 ans en plus des 66 restants, soit un total de 462 compteurs, à changer avant la fin du contrat.

Le délégataire précise qu'il n'a plus recensé de branchement au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), car ils ont été remplacés par des branchements neufs. Ceci ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES

Le Syndicat a réalisé et prévu les travaux suivants :

Année Budgétaire	Description	Montant HT	Remarques
2020	Clôture réservoir Croix Mission	7 450 €	Particip Langoiran 2 320 €
	Déferriation de Paillet	317 200 €	Subv CD 96 000 €
	Renouvellement cana Tabanac tourne Gche	Reporté 2021	
	Total	324 650 €	
2021	Mur débitmètre Tabanac	5 950 €	Particip Tabanac 2 500 €
2022	Débitmètre sur distribution Paillet	8 335 €	
	Logiciel comptabilité	971 €	
Prévision 2023 et futurs	Extension Chateau Berquin Langoiran	48 000 €	Financement privé
	Extension Chateau Marsan Lestiac	9 000 €	Financement privé
	Renouvellement cana Tabanac tourne Gche	100 000 €	
	Programme FARR	250 000 €	
	Diagnostic forage Lassere Paillet	12 000 €	
	Diagnostic forage Langoiran	12 000 €	
	Diagnostic du réseau	30 000 €	
	Sectorisation secteurs Paillet/Villenave	50 000 €	
	Ajout débitmètres sectorisation	50 000 €	
Total	561 000 €		

Très peu de travaux en 2021 et 2022 mais beaucoup de prévisions pour 2023 dont des études indispensables

II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2022 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	3 352 abonnés soit augmentation de 20 abonnés
Volume mis en distribution :	630 628 m³ (dont 58 468 m³ vers Haux)
Volume consommé :	340 181 m³ sur l'année
Longueur de réseau :	105,2 km
Travaux et études réalisés :	petits travaux divers
Travaux prévus :	Réhabilitation réseaux, sectorisation, extensions, diagnostic

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferriation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS.

Pour l'année 2022 les résultats sont les suivants :

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 100 % physico-chimique

Paramètres	Nombre d'analyses				Conformité				
	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	%
Bactériologiques	17	16	5	38	17	16	5	38	100,0%
Physico-chimique	18	16	5	39	18	16	5	39	100,0%
TOTAL	35	32	10	77	35	32	10	77	100,0%

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes avec cependant des dépassement des références de qualité (paramètres moins importants) sur la conductivité, la température et l'équilibre calco carbonique, les contres analyses n'ayant pas montré de défauts.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 16°F à Paillet et Langoiran (eau peu calcaire), mais supérieure à 30°F à Villenave, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable annoncé par le délégataire est de **95** sur un total possible de 120. Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux. Cependant, ce chiffre est obtenu à partir des données du SIG qui surestime la quantité de dates de pose connues, la position des branchements ou le report des informations. On peut estimer que la véritable valeur se situe entre 60 et 95 %.

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans est de **0,26 %**. Ce taux baisse par rapport à 2019 car il n'y a pas eu de renouvellements de 2020 à 2022.

Un indice de sectorisation qui s'est enfin améliorer

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **100 %** correspondant à une sectorisation totalement existante et fonctionnelle. Ce chiffre est meilleur que les valeurs précédentes (40 % en 2017). Il reste cependant à fiabiliser ces mesures et surtout à produire un rapport permettant d'engager une réduction des fuites. Des investissements sont prévus pour augmenter la fiabilité de la sectorisation.

III.2.2 - Rendement du réseau

L'imprécision sur les chiffres de 2018 et 2019 conduit à des interprétations difficiles sur ces 2 années.

Les calculs sont menés sur les données de l'année civile et pas sur celles entre relève, ce qui peut conduire à des chiffres légèrement différents du RAD.

Une petite amélioration en 2022 mais encore très insuffisante
Un rendement qui se situe en-dessous de la limite réglementaire

Données sur année civile	2020	2021	2022	Evolution
Volume produit	637 694 m3/an	638 884 m3/an	630 628 m3/an	-1,29%
Vente à Haux	59 033 m3/an	55 557 m3/an	57 475 m3/an	3,45%
Volume vendu aux abonnés	349 665 m3/an	327 778 m3/an	340 181 m3/an	3,78%
Vol. service et non compté	6 497 m3/an	12 689 m3/an	11 326 m3/an	-10,74%
Volume annuel autorisé	356 162 m3/an	340 467 m3/an	351 507 m3/an	3,24%
Remise sur fuites	5 533 m3/an	12 764 m3/an	5 764 m3/an	-54,84%
Rendement net	60,7%	58,2%	61,3%	5,33%
Volume des pertes	232 510 m3/an	246 356 m3/an	222 020 m3/an	-9,88%
Volume non compté	252 244 m3/an	290 724 m3/an	259 636 m3/an	-10,69%
Longueur du réseau	104 km	105 km	105 km	0,29%
Indice linéaire des pertes	6,45 m3/j/km	7,26 m3/j/km	6,47 m3/j/km	-10,88%
Respect du décret 27/01/12	NON	NON	NON	

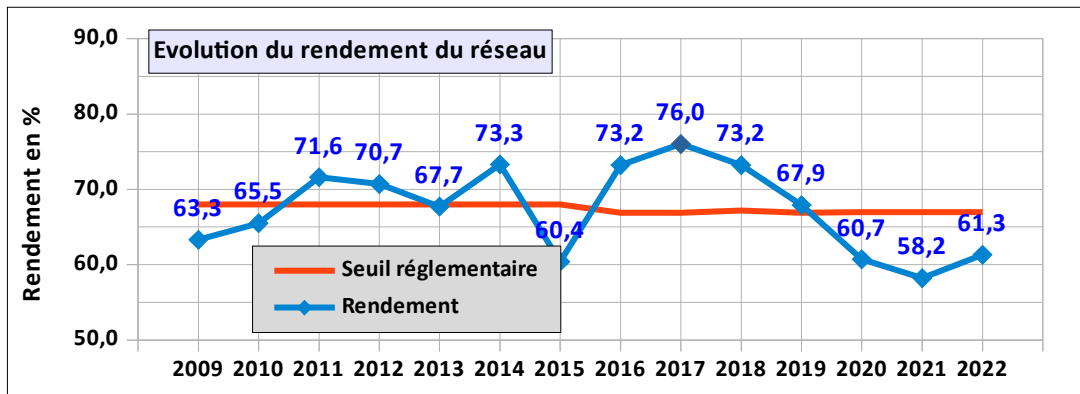
Ce chiffre montre une légère augmentation du rendement qui reste en dessous de la limite réglementaire de 67,2 % au-delà de laquelle des pénalités peuvent être appliquées par l'Agence de l'Eau

Ce rendement est mauvais et la sectorisation n'a pas permis de remonter cet indice. Les recherches de fuites ne semblent pas donner les résultats escomptés.

On constate donc une baisse des rendements et une augmentation des fuites

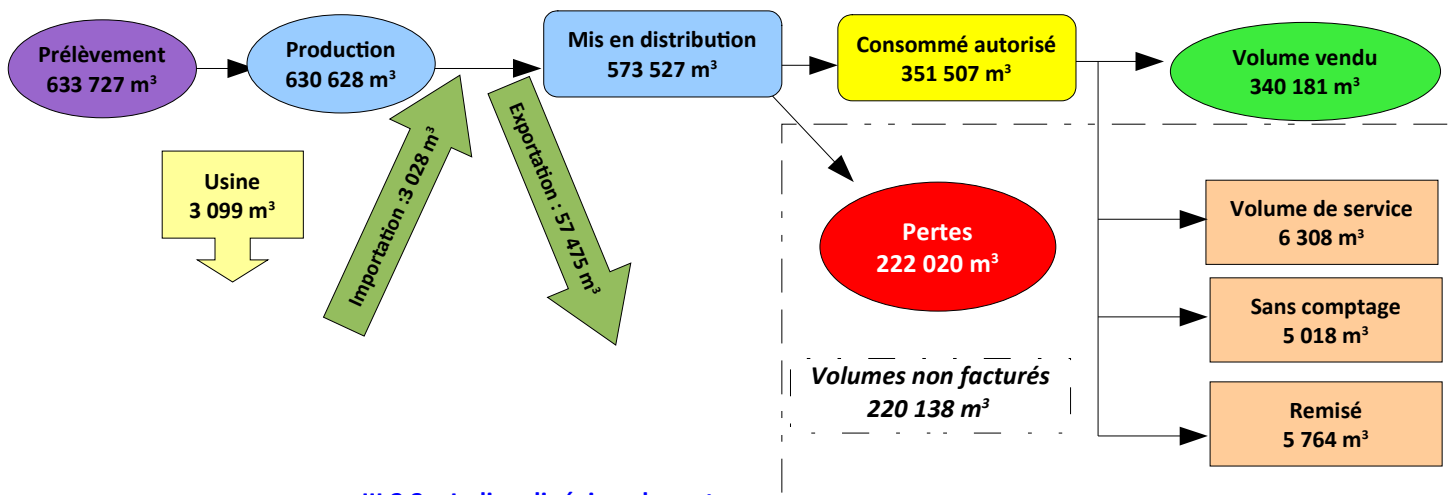
Le rendement suit la courbe suivante (valeur retenue en 2017 de 76 % mais avec des réserves). On constate qu'il est passé en dessous du minimum réglementaire (décret du 27/01/2012) depuis 2020.

Un rendement qui reste très insuffisant



Nota : le rendement 2015 a été recalculé par rapport au RPQS 2015 et le rendement 2017 est approximatif

Le graphe suivant synthétise les différents volumes (sur année civile).



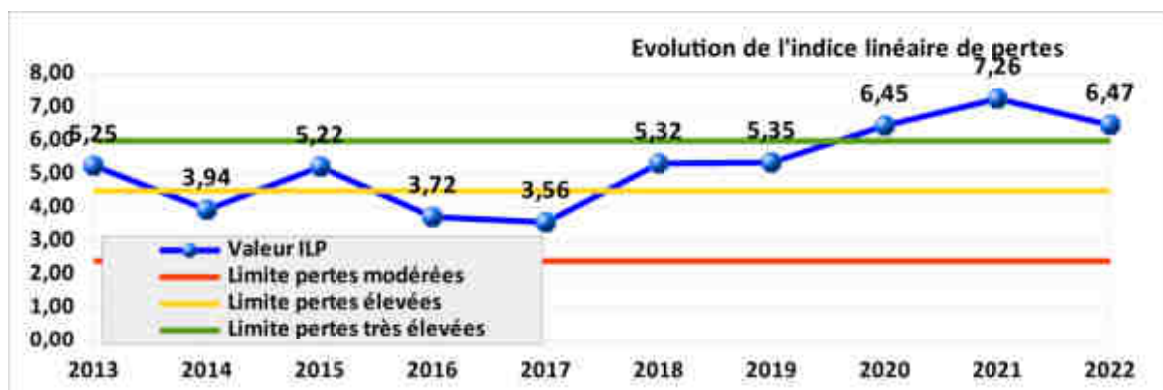
III.2.3 - Indices linéaires de pertes

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de 6,47 m³/jour/km (7,26 en 2021 et 6,45 en 2020), ce qui n'est pas bon pour un réseau semi-rural. Cet indice a évolué défavorablement par rapport à 2012. Il baisse légèrement mais insuffisamment.

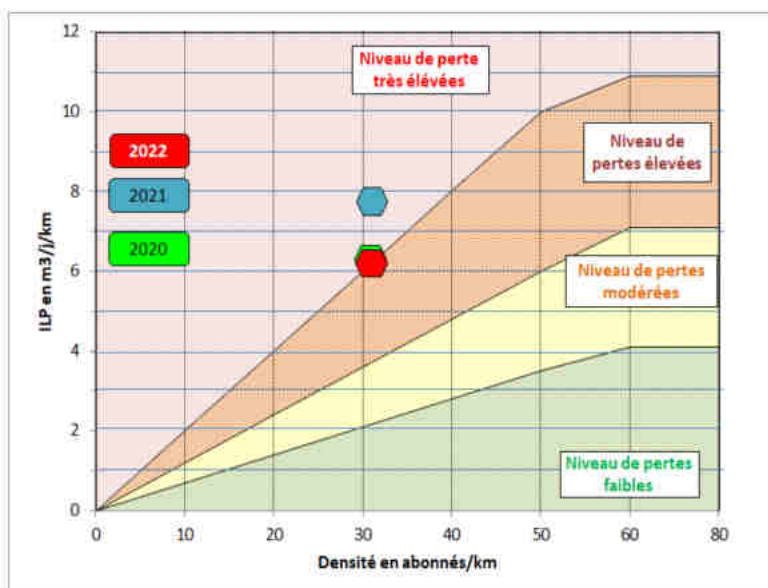
L'évolution de cet indice (corrige) sur les dernières années est donné sur le graphique suivant.

Un indice de perte linéaire mauvais avec des pertes très élevées



Le graphique du SAGE Nappes Profondes a été revu en 2021. Ainsi le Syndicat se classe en zone des pertes très élevées depuis 2020 (modification du mode de classement).

Il est indispensable de mettre en application les données de la sectorisation pour améliorer ces résultats et réduire de manière drastique les fuites.



III.2.4 - Indices concernant les abonnés

Des coupures non programmées en très forte augmentation

L'exploitant indique 14 coupures d'eau non programmées, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de **4,2 pour 1 000 abonnés**. Cette valeur n'était que de 0,3 en 2021.

Il est plus en cohérence cette année par rapport aux nombres de fuites réparées sur le réseau et les branchements.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

Un service avec des réclamations toujours élevées

On retiendra qu'en 2022, 86 clients ont déposé une réclamation par écrit (courrier ou mail), ce qui conduit à **un taux de réclamation de 25,7 pour 1 000 abonnés**. Ce taux reste élevé et très au-dessus des années précédentes (2020, 18,9 % et 2019, 17,6 %). Le mode de comptage de SUEZ est différent de celui des autres délégataires

Les réclamations et contacts portent sur les sujets suivants :

Objet	Gestion contrat	Liées à la facture			Information	Travaux	Qualité eau	Total
		Facturation	Païement	Dépose index				
Nombre de contact	516	217	308	80	938	16	239	2 314
Part des contacts	22,3%	9,4%	13,3%	3,5%	40,5%	0,7%	10,3%	
Dont réclamation	11	174	27	/	/	/	224	436
Part des réclamations	2,5%	39,9%	6,2%				51,4%	

On note une prédominance des contacts pour de simples informations puis pour la gestion du contrat (ouverture/fermeture/mensualisation...). Les réclamations portent essentiellement sur la facturation et la qualité de l'eau. On peut recenser les éléments suivants :

Nombre total d'abonnés	3 259	3 277	3 332	3 352	0,6%
Nombre de branchements	3 538	3 556	3 579	3 606	0,8%
Nombre de compteurs Ø 15	3 376	3 400	3 449	3 496	1,4%
Nombre de contacts avec un client	3 052	3 052	2 657	2 657	0,0%
Nombre de contacts écrits avec un client	535	512	571	605	6,0%
Nombre de visites en agence	10	8	7	0	-100,0%
Nombre de réclamations écrites	68	62	59	86	45,8%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 571	1 615	1 706	1 756	2,9%
Taux d'abonnés mensualisés	48,2%	49,3%	51,2%	52,4%	2,3%

On remarque que les abonnés privilégient le téléphone pour communiquer avec le délégataire et que les visites en Agence sont rares.

Pour ce qui est des éléments financiers, le délégataire donne les éléments suivants :

	2019	2020	2021	2022	Variation en %
Créances irrécouvrables	10 008,00 €	6 977,00 €	13 632,00 €	7 185,95 €	-47,29%
Facturation totale	699 790 €	704 760 €	701 955 €	780 470 €	11,19%
Taux d'irrécouvrables	1,43 %	0,99 %	1,94 %	0,92 %	-52,59%
Créances à 6 mois	243 277 €	338 032 €	443 818 €	56 066 €	-87,37%
Montants des impayés	13 085,56 €	14 104,95 €	17 689,00 €	22 995,15 €	30,00%
Taux d'impayés hors Haux	4,36 %	7,97 %	2,52 %	2,95 %	16,92%

Un taux d'impayés de 2,95 %, au-dessus de la valeur nationale

Nota : les valeurs de 2020 sont non confirmées et ne tiennent pas compte de la dette d'Haux

Le taux d'impayés total en 2020-2021 était de 15,5 % en incluant Haux. **Le montant des impayés est de 2,95 % en 2022**, la commune d'Haux ayant réglée sa dette. Ce taux est légèrement au-dessus de la valeur nationale.

Le montant des créances irrécouvrables reste élevé. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Des actions pour les plus démunis

Pour ces derniers, il a été fait usage du fonds de solidarité logement pour 8 dossiers et un montant (part délégataire) de 261,73 € et Syndicat de 1 127,34 € (6 dossiers pour 441,01 € en 2021).

Le Syndicat a versé en 2022 un montant de 0,23 €/abonnés, soit 766,36 € au FSL.

	2020	2021	2022
Nombre de dossiers déposés	7	6	8
Montants de l'aide			
Délégataire	517,23 €	221,93 €	261,73 €
Collectivité			
Capien		0,00 €	0,00 €
Langoiran		219,08 €	351,84 €
Lestiac		0,00 €	113,29 €
Le Tourne		0,00 €	236,79 €
Paillet		0,00 €	83,70 €
Tabanac		0,00 €	79,99 €
Villenave		0,00 €	0,00 €
Total collectivité		219,08 €	865,61 €
Total de l'aide	517,23 €	441,01 €	1 127,34 €
Volume vendu	704 760	318 706	324 327
Indicateur P109.0	0,001	0,001	0,003

Montant versé par collectivité

	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés (n-1)	3 259	3 277	3 332
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23
Total redevance	749,57 €	753,71 €	766,36 €

Un retour à des valeurs raisonnables des demandes de dégrèvements

Il est recensé 17 demandes de dégrèvement pour fuites pour 5 764 m³ valeurs en baisse, similaire à la valeur de 2019 (30 demandes pour 12 764 m³ en 2021 et 3 demandes pour 5 533 m³ en 2020). Ce volume conduit à un montant de 15 248 €. Quatre de ces dégrèvements sont de l'ordre de 750 m³/an.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

Deux factures par an pour le service de l'eau

Une relève des compteurs en août

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Le Syndicat a fixé les tarifs suivants dont celui de 2023 par délibération en date du 19 décembre 2022 :

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation 2022/2023 en %	Variation en valeur
Abonnement	21,00 €/an	21,00 €/an	21,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3900 €/m3	0,4100 €/m3	0,4900 €/m3	19,51%	0,0800 €/m3

On constate donc que le Syndicat augmente sa part variable d'environ 3 % chaque année depuis 2013 et que la part fixe augmente aussi en 2020. En 2023, l'augmentation sur la part variable est plus forte. Cette augmentation est nécessaire pour payer les travaux et permettre des renouvellement permettant de diminuer les fuites.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation.

En avril 2019, l'avenant n°3 qui a notamment intégré la sectorisation, entraîne une augmentation de 26,7 % de la part fixe qui passe de 15,79 € à 20 €/an et de 16,78 % des parts variables. En 2020 et 2021, on retrouve l'augmentation contractuelle de l'ordre respectivement de 2,65 % et 2,04 %. En 2023, l'inflation pousse les augmentations à 3,25 % environ.

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation 2021 / 2022		Variation 2022/2023	
				En %	En valeur	En %	En valeur
Abonnement							
Ø 15	20,94 €/an	21,27 €/an	21,96 €/an	1,58%	0,33 €	3,24%	0,69 €
Ø 20	26,46 €/an	26,88 €/an	27,74 €/an	1,59%	0,42 €	3,19%	0,86 €
Ø 25 et 40	37,48 €/an	38,08 €/an	39,30 €/an	1,59%	0,60 €	3,21%	1,22 €
Ø > 40	114,66 €/an	116,48 €/an	120,22 €/an	1,59%	1,82 €	3,21%	3,74 €
Consommation							
0 à 60 m3	0,6440 €/m3	0,6540 €/m3	0,6750 €/m3	1,55%	0,01 €	3,26%	0,02 €
61 à 100 m3	0,9010 €/m3	0,9150 €/m3	0,9450 €/m3	1,55%	0,01 €	3,33%	0,03 €
> 100 m3	1,1590 €/m3	1,1760 €/m3	1,2150 €/m3	1,47%	0,02 €	3,36%	0,04 €

L'augmentation totale depuis le début du contrat, hors avenant, est de 15,6%

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. La valeur de 2017 à 2019 est de 0,1620. Elle se stabilise à 0,0898 depuis 2020.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif. Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Elle se stabilise depuis 2018 à la valeur de 0,330 €/m³.

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation 2022/2023 en %	Variation en valeur
Préservation	0,0898 €/m3	0,0898 €/m3	0,0898 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3
Pollution	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

Une petite augmentation tous les ans, plus forte en 2023

Une augmentation de la part de l'exploitant en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat et de l'avenant n°3 en avril 2019

Des redevances lutte contre la pollution de l'Agence de l'Eau s'tablent

On constate donc une stabilisation des redevances de l'Agence de l'Eau.

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante (nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m³/an) :

En 2021, pour une facture de 120 m³, une hausse de 1,53 % pour un total de 250,02 €, soit 2,084 €/m³

En 2022, une hausse de 1,78 % pour un total de 254,47 € soit un prix de l'eau de 2,12 €/m³

En 2023, l'augmentation cumulée des parts collectivité et délégataire conduit à un total de 268,75 €, soit +5,61 % et un prix de l'eau de 2,24 €/m³

2022	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Variation en % 2022/2021	Variation en % 2022/2023
Part collectivité					
Abonnement	21,00 €/an	21,00 €/an	21,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,3900 €/m3	0,4100 €/m3	0,4900 €/m3	5,13%	19,51%
Part exploitant					
Abonnement	20,95 €/an	21,27 €/an	21,96 €/an	1,53%	3,24%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,644 €/m3	0,654 €/m3	0,675 €/m3	1,55%	3,21%
60 à 100 m ³	0,901 €/m3	0,915 €/m3	0,945 €/m3	1,55%	3,28%
> 100 m ³	1,159 €/m3	1,176 €/m3	1,215 €/m3	1,47%	3,32%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Préservation	0,0898 €/m3	0,0898 €/m3	0,0898 €/m3	0,00%	0,00%
Pollution	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m3/an (Année 2023)

	Prix janvier 2022	Prix janvier 2023	Variation en %	Montant en €/m ³
Part collectivité				
Abonnement	21,00 €	21,00 €	/	0,18 €
Consommation	49,20 €	58,80 €	19,51%	0,49 €
Part exploitant				
Abonnement	21,27 €	21,96 €	3,24%	0,18 €
Consommation	99,36 €	102,60 €	3,26%	0,86 €
Sous total hors taxes	190,83 €	204,36 €	7,09%	1,70 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	10,78 €	10,78 €	0,00%	0,09 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	50,38 €	50,38 €	0,00%	0,42 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	241,21 €	254,74 €	5,61%	2,12 €
TVA à 5,5%	13,27 €	14,01 €	5,61%	0,12 €
TOTAL TTC	254,47 €	268,75 €	5,61%	2,240 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 2,24 €/m3 TTC (1,7 €/m3 HT), soit un total TTC de 268,75 €/an (Année 2023)

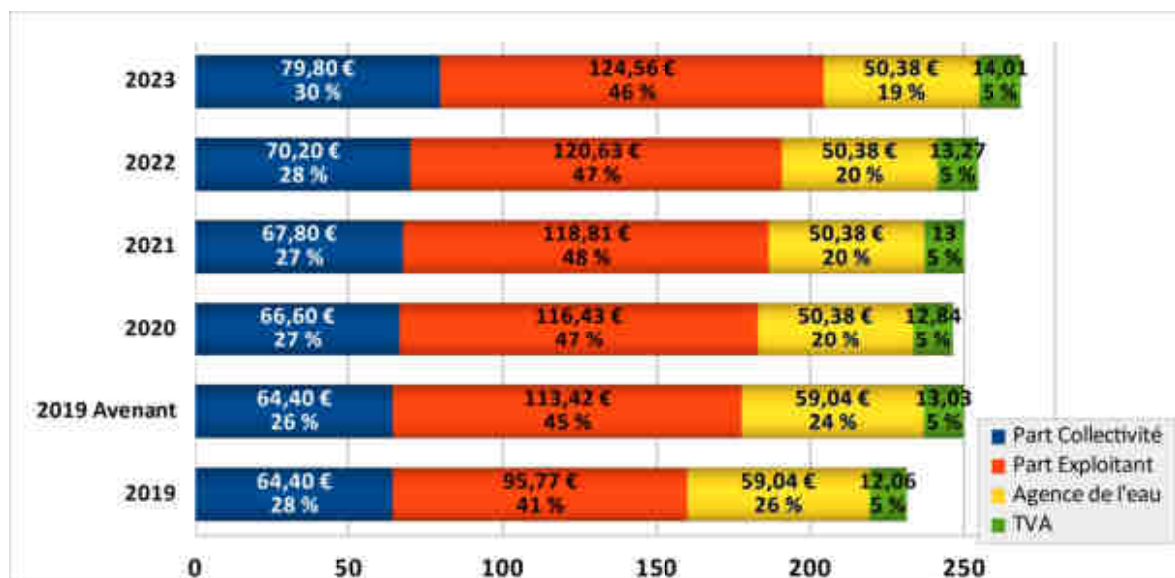
Le poids de la part fixe (abonnement) est de 21 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

On constate qu'entre janvier 2019 et janvier 2020, la facture de 120 m³ augmente de plus de 10 % pour passer de 231,70 €/an à 255,00 €/an.

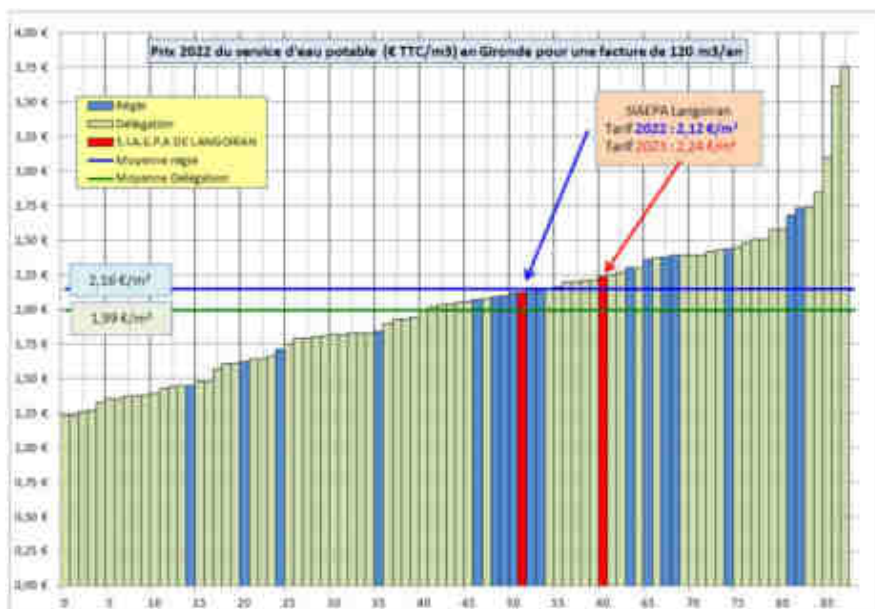
En réalité la grande majorité de la hausse est le résultat de l'avenant qui a conduit à une majoration de 18,60 € pour la facture 120 m³, soit un passage de 1,93 €/m³ à 2,09 €/m³.

En 2020, la baisse de la redevance de l'Agence de l'Eau compense les hausses des tarifs de la collectivité et du délégataire. En 2021, l'augmentation contractuelle du tarif du délégataire conduit à une facture de 250,02 €, soit 2,084 €/m³ et en 2022 à un montant de 254,47 € soit 2,12 €/m³. En 2023, l'augmentation cumulée des parts collectivité et délégataire conduit à un total de 268,75 €, soit +5,61 % et un prix de l'eau de 2,24 €/m³

Composant d'une facture de 120 m³/an



Par rapport aux données 2022, le prix de 120 m³ d'eau potable, soit 2,12 €/m³, classe le SIAEPA de Langoiran en 52^{ème} position sur 87 services, au niveau de la moyenne en Gironde. L'augmentation de 2023 conduit à la 60^{ème} place, au-dessus de la moyenne de Gironde



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2022 du service d'eau potable peuvent être estimées dans le tableau suivant (montant hors impayés) :

Une recettes de la collectivités indiquée au CARE qui ne correspond pas avec les abonnés et les ventes d'eau

2022	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 352		
Volume vendu	318 563 m3		
Prix abonnement	21,00 €/an	20,95 €/an	
Prix au m3	0,4100 €/m3	0,9150 €/m3	
Recettes théoriques			TOTAL
Part fixe	70 392,00 €	70 224,40 €	140 616,40 €
Consommation	130 610,83 €	291 485,15 €	422 095,98 €
Vente à Haux	67 400,00 €	117 829,00 €	
Total théorique	268 402,83 €	479 538,55 €	747 941,38 €
CARE 2022	147 370,00 €	468 155,00 €	615 525,00 €
Rappel CARE 2021	204 930,00 €	391 610,00 €	596 540,00 €
Différence	-57 560,00 €	76 545,00 €	18 985,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

On constate une très forte différence entre la valeur théorique et la valeur indiquée au CARE pour l'année 2022. Il n'est pas possible d'avoir une baisse des recettes du Syndicat dans de telles proportions.

IV.2.2 - Compte administratif

Un compte administratif correctement équilibré mais peu de travaux en 2021 et 2022

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

2022		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2022	Dépenses	231 879,12 €	218 946,10 €	450 825,22 €
	Recettes	383 323,44 €	178 618,04 €	561 941,48 €
	Balance	151 444,32 €	-40 328,06 €	111 116,26 €
Report exercice 2021		192 244,94 €	122 191,78 €	314 436,72 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		343 689,26 €	81 863,72 €	425 552,98 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			114 000,00 €	114 000,00 €
Clôture exercice 2022		343 689,26 €	-32 136,28 €	311 552,98 €

On note un compte administratif équilibré, sans beaucoup de marge. Les dépenses d'investissement dépassent les recettes. Le Syndicat utilise ses réserves pour équilibrer le budget.

IV.2.3 - Évolution de la dette

Un service dont la dette par abonné reste un peu élevée et qui diminue peu à peu

En fonction des éléments du compte administratif 2022, on obtient les données suivantes :

Année	2021	2022	Variation
Encours de la dette	746 579,79 €	619 039,04 €	-127 540,75 €
Remboursement annuel	148 627,66 €	145 508,28 €	-3 119,38 €
dont capital	129 761,96 €	127 540,75 €	-2 221,21 €
dont intérêts	18 865,70 €	17 967,53 €	-898,17 €
Nombre d'abonnés	3 332	3 352	20
Dette par abonnés	224,06 €	184,68 €	-39,39 €
Remboursement annuel par abonné	44,61 €	43,41 €	-1,20 €

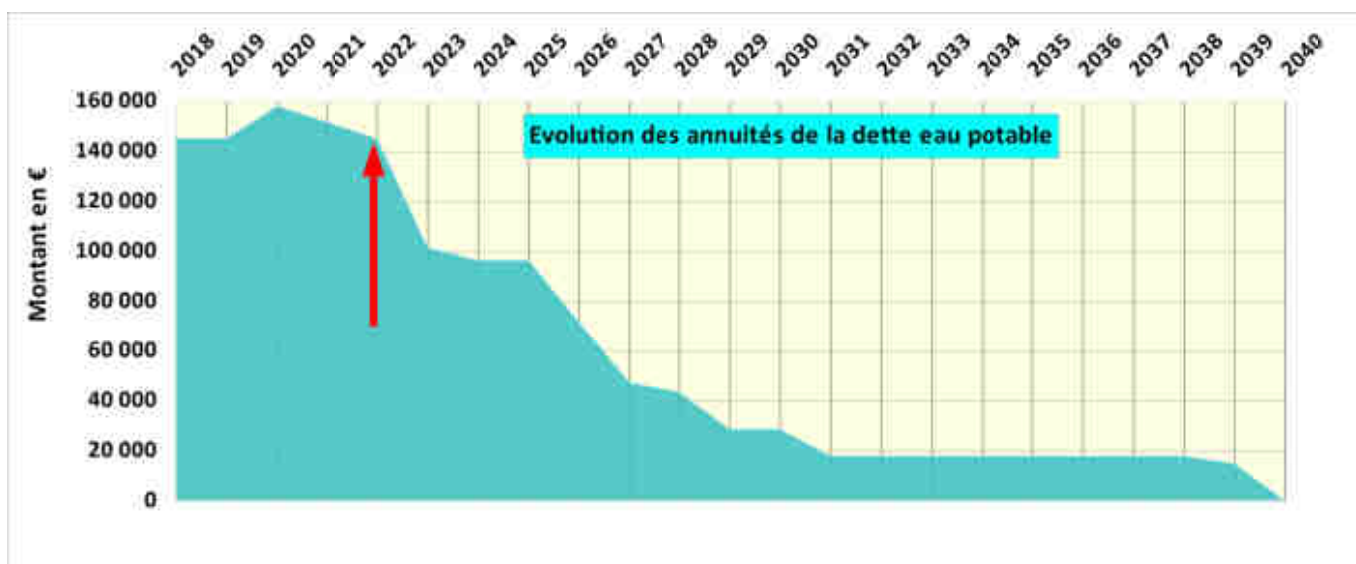
Une diminution sensible de la charge à partir de 2022

Depuis des années, le Syndicat fait un ou deux emprunts par an. Ainsi, en 2019 il a été emprunté 270 000 € sur 20 ans pour le financement de la déferrisation de Paillet. Il augmentera la charge de remboursement d'environ 15 000 €/an jusqu'en 2039.

Chaque année entre 2020 et 2031 voit la fin d'un ou plusieurs emprunts. On a donc une diminution de la charge avec une baisse de près de 40 000 € en 2022, puis avec un plateau entre 2031 et 2038. L'ensemble des emprunts en cours sera remboursé en 2039.

La durée (théorique) d'extinction de la dette n'est que de 2,9 ans.

Les augmentations du prix de l'eau sont donc cohérents avec les charges financières du Syndicat.



N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2022		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2012	Paillet	CA	10 ans	4,33%	0	2022	88 118,78 €	0,00 €	10 585,19 €	458,34 €	11 043,53 €
2	2012	Villenave	CA	10 ans	4,35%	0	2022	143 043,63 €	0,00 €	17 196,48 €	748,05 €	17 944,53 €
3	2013	C. Mission	CA	15 ans	4,01%	6	2028	167 000,00 €	78 767,15 €	11 414,39 €	3 616,28 €	15 030,67 €
4	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	4,26%	0	2022	120 000,00 €	0,00 €	14 109,14 €	601,05 €	14 710,19 €
5	2016		CA	15 ans	2,12%	9	2031	68 000,00 €	43 125,19 €	4 310,72 €	1 005,64 €	5 316,36 €
6	2012	Paillet	CA	14 ans	3,90%	4	2026	124 079,52 €	42 457,44 €	9 637,37 €	2 031,70 €	11 669,07 €
7	2018		CE	20 ans	1,90%	16	2038	52 500,00 €	43 517,73 €	2 309,10 €	870,73 €	3 179,83 €
8	2016	Bcht Plombs	CE	10 ans	3,44%	4	2026	126 000,00 €	47 394,99 €	10 880,28 €	2 004,67 €	12 884,95 €
9	2016		CE	15 ans	1,56%	9	2031	70 000,00 €	43 595,84 €	4 479,63 €	749,98 €	5 229,61 €
10	2007	Tricard	CE	20 ans	4,07%	5	2027	50 000,00 €	16 436,91 €	2 863,26 €	895,53 €	3 758,79 €
11	2005	Chat. Eau	CLF	20 ans	3,54%	3	2025	114 800,00 €	22 048,18 €	6 852,65 €	1 023,09 €	7 875,74 €
12	2005	Interco.	CLF	20 ans	3,46%	3	2025	63 767,00 €	12 204,79 €	3 799,22 €	553,74 €	4 352,96 €
13	2015		CM	10 ans	1,63%	3	2025	35 750,00 €	11 338,17 €	3 658,82 €	244,45 €	3 903,27 €
14	2015		CM	10 ans	1,63%	3	2025	80 000,00 €	25 372,14 €	8 187,57 €	547,02 €	8 734,59 €
15	2019		CM	20 ans	0,98%	17	2039	270 000,00 €	232 779,52 €	12 528,02 €	2 404,01 €	14 932,03 €
16	2003		CLF	20 ans	4,51%	1	2023	67 268,00 €	0,00 €	4 728,91 €	213,25 €	4 942,16 €
TOTAL GÉNÉRAL								1 640 326,93 €	619 038,05 €	127 540,75 €	17 967,53 €	145 508,28 €

V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2021	2022		Valeur ONEMA
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	99
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	/	95
P103.2	Connaissance patrimoniale	X/120	95	95	/	102
P104.3	Rendement du réseau	%	58,2	61,3	+	78,5
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	7,59	6,76	+	1,83
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	7,26	6,47	+	1,65
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,37	0,26	-	0,66
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	75,5
P109.0	Montant abandon de créance	€/m ³	0,014	0,003	/	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	0,3	4,18	-	4,12
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	2,8	2,5	/	2,58
P154.0	Taux d'impayés	%	2,52	2,95	-	2,3
P155.1	Taux de réclamations	%	17,7	25,7	-	3,9
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	6 998	6 987	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	2,12	2,24	--	2,35
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	100	100	+	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSP. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :


- **Une bonne qualité de l'eau 100 % conforme** sur les aspects bactériologiques physico-chimique avec les travaux sur la station de Paillet
- **Une bonne connaissance du réseau** mais des imprécisions dans le SIG
- **Le rendement et les indices linéaires s'améliorent un peu mais en restant très loin des valeurs moyennes.**
- **Le rendement se situe en-dessous du seuil réglementaire, ce qui peut déclencher des pénalités de l'Agence de l'Eau ;**
- **Des indices linéaires mauvais conduisant à un classement en pertes très élevées**
- **Un taux d'interruption non programmé qui augmente fortement en relation avec le nombre de casses et de fuites réparées**
- **Une stagnation du taux de renouvellement des conduites**
- **Un taux de réclamation qui augmente et se maintient à des niveaux élevés ;**
- **Des taux d'impayés qui monte et dépasse la moyenne nationale**
- **Un indice d'avancement de la sectorisation qui est bon**

On ne peut que constater que la qualité du service n'est pas encore optimale et qu'elle a même tendance à se dégrader.


Il est impératif de réussir à diminuer les fuites et remonter le rendement.


Pour l'aspect financier, le Syndicat se classe au niveau de la moyenne des tarifs en Gironde et se rapproche des tarifs nationaux.

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ZONE DE DISTRIBUTION : LANGOIRAN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité.</p>	<div style="background-color: #003366; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold; font-size: 2em;">A</div> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #003366; color: white; padding: 2px;">A - Eau de bonne qualité <li style="background-color: #006633; color: white; padding: 2px;">B - Eau très risquée pour la santé ayant fait l'objet de nuisances constatées <li style="background-color: #ffcc00; color: black; padding: 2px;">C - Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation <li style="background-color: #ff0000; color: white; padding: 2px;">D - Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 18 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 308 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par le captage : "BOULOU". L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau fait l'objet de traitements de déferri-sation et de désinfection par javellisation.

L'exploitation de votre réseau est assurée par la société : « SUEZ EAU FRANCE ».

Votre réseau alimente 5386 personnes de façon permanente.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A - Très bonne qualité
Microorganismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A - Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,852 mg/L Valeur maxi : 1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A - Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 213 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/l
FLUOR	A - Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 1,17 mg/L Valeur maxi : 1,2 mg/L

Quelques conseils

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

PLUMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RESEAU PUIE

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.ars-nouvelle-aquitaine.sante.gouv.fr

Édité le : 28/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats au contrôle des paramètres de qualité liés aux aménagements ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.
Courriel : ars-dd23-langoiran@sante.fr

ICARE – Septembre 2023

Service Eau Potable

Page 20 / 28

Nota : en l'absence des données 2021 et 2022 pour Paillet et Villenave de Rions, il a été remis les fiche de 2020



**Unité de Gestion
SYNDICAT LANGOIRAN**

**Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :
PAILLET
Synthèse de l'année 2020**




3033
000412


Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 analyses bactériologiques et 12 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de certains résultats, des mesures correctives sont demandées. A l'expliquant et de nouvelles analyses sont réalisées.


Conseils




Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.




Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.




Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou même entrainer de vus des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'alimentation publique est interdite (ni vases, ni clapets).

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Paillet du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Lavieyre captant la nappe de l'Éocène. L'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration à la station de production Lavieyre. La station de déferrisation n'est pas en service et nécessite des travaux de réhabilitation. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,94 mg/l.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 34,07 °F.

Fluorures

Cinq éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,30 mg/l.

Pesticides

Seuf pesticides particulières, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.



Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996
 Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.langoir.com>
 ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodeuse 103 bis, rue Belle-île - CS - 91704 - 33001 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-d33-eau-et-santepublique@ars.nouvelle-aquitaine.fr



Unité de Gestion

SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

VILLENAVE-DE-RIONS

Synthèse de l'année 2020



2023
000410

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle prend en compte les résultats des 5 analyses bactériologiques et 3 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvaises résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

ABSENCE Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPÉRAURE Consommer rapidement l'eau du robinet d'eau froide.

BOUILLON Les traitements complémentaires sur les réseaux urbains d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

NON Dans les habitats équipés de robinetterie en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de robinetterie.

Fluor Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,1 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

NON Toute possibilité de communication entre l'eau d'un point, d'un forage privé ou l'eau d'un réservoir d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vase, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Villenave de Rions du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Château d'eau captant la nappe de l'Olhigocène. L'eau subit un traitement simple de chloration au niveau de la station Château d'eau. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,46 mg/l

Durété
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Durété moyenne : 33,45 °F.

Fluorures
Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,37 mg/l.

Pesticides
Sauf pesticides particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.



Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.esppotable.langoir.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33003 BORDEAUX Cedex Téléphone 09 69 37 00 33 - Mail : ars-d133-sante-eu-ironnement@ars.sante.fr

- SE_EF074-Indicateurs SP_Synthese par UGE (rep prv all) 2021.rep - Edition du 05 avr. 2022



UGE : 0023 SYNDICAT LANGOIRAN



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Param. protect. Code	Etat proc. Code	Déclp. Date	Avis prélogue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1424	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
033000224	LASSERRE	230	ON	TE	26/07/1998	30/12/2004		27/12/2006	80%
033002442	CHATEAU D'EAU	89	ON	TE	26/09/2008	20/09/2007	19/05/2008	05/11/2009	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (t)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1424	5		6	
033000678	LASSERRE	TTP	230	2		3	
033002546	CHATEAU D'EAU	TTP	89	3		3	
033000412	PAILLET	UDI	1209	9		9	
033000430	VILLENAVE-DE-RIONS	UDI	332	3		3	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5339	12		13	
Total				34		37	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Eau potable** Exercice : **2022**
 Nombre d'abonnés : **3 352** dont domestiques : **3 196** (3332 abonnés en 2021)
 Population : **6 987** Ration ab/hab : **2,18**

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	24	24	100%	4	4	100%
ARS	34	34	100%	37	37	100,0%
TOTAL	58	58	100%	41	41	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Néant

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : Fer et turbidité à Capian: 1 échantillon non confirmé

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2021 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2021 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0% (cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Localisation des branchements
 Précision sur compteur des branchements
 Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux
 Documents sur autres interventions : purge, renouvellement
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations
 Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5		X	
TOTAL			95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 95 sur 120

L'indice de l'année 2021 était de : 95 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action	60% : Arrêté préfectoral
20% : Etudes en cours	80% : Servitude et travaux terminés
40% : Avis de l'hydrogéologue	100% : Suivi après établissement complet
50% : Dossier déposé en Préfecture	

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.	520 768 m3/an	1370	80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	88 126 m3/an	199	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	24 833 m3/an	178	80%

	2022	2021
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS sur les débits théoriques: 80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2022		2021	
Volume annuel prélevé (année civile):	633 727	m ³ /an	639 062	-0,8%
Volume pour usage des stations :	3 099	m ³ /an	178	1641,0%
Volume annuel produit (année civile) :	630 628	m³/an	638 884	-1,3%
Volume annuel produit (relève) :	638 410	m³/an	657 019	-2,8%
Volume annuel acheté :	3 028	m ³ /an	8 424	
Volume annuel exporté :	57 475	m ³ /an	56 013	2,6%
Total volume mis en distribution (relève):	583 963	m³/an	609 430	-4,2%
Total volume sur année civile :	573 527	m³/an	586 823	-2,3%
Volume comptabilisé sur relève :	324 327	m ³ /an	318 706	1,8%
Volume comptabilisé sur 12 mois :	340 181	m ³ /an	327 778	3,8%
Volume consommé non compté :	5 018	m ³ /an	5 897	-14,9%
Volume consommé pour le service :	6 308	m ³ /an	6 792	-7,1%
Volume consommé autorisé sur relève :	335 653	m³/an	331 395	1,3%
Total volume consommé autorisé 365 j :	351 507	m³/an	340 467	3,2%
Volume facturés (après régularisation des dégrèvements) :	318 563	m ³ /an	305 942	4,1%
Pertes sur relève :	248 310 m3	222 020 m3	278 035	-10,7%
Pertes sur année :	222 020 m3		246 356	
Remise de fuites :	5 764 m3		12 764	-54,8%

	2022	2021
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	55,5%	52,3%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	66,2%	62,5%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	61,3%	58,2%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : 67,0%	Non

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	105,20 km		
Volume journalier non compté :	711,3 m ³ /jour	soit :	259 636 m ³ /an
Volume journalier de perte :	680,3 m ³ /jour	soit :	248 310 m ³ /an

	2022	2021	2 020	2019	2018	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,425	0,927	1,352
Nombre de kilomètre renforcé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	0,000	0,000	0,000	0,425	0,927	1,352

	2022	2021
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	6,76	7,59
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	6,47	7,26
Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	10,11	9,96
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,26%	0,37%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés :	3 352	abonnés	2021 3 352
Nombre de branchements :	3 606	branchements	3 579
Nombre de réclamation :	86	réclamations	59
Nombre de remise en eau :	222	ouverture	222
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect	0
Nombre de coupure d'eau non programmée :	14		1

	2022	2021
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	25,7	17,6
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	4,18	0,30
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	3 352	Consommation :	0,4100 €/m ³
Montant abonnement :	21,00 €/an	Volume vendu :	318 563 m ³

Recettes 2022		Dépenses 2022	
Vente d'eau :	268 431,91 €	Frais généraux :	13 351,00 €
Produits financiers :	0,00 €	Charge du personnel :	16 389,57 €
Subventions d'exploitation :	11 832,89 €	Intérêts de la dette :	14 593,22 €
Recettes d'investissement :	1 861,30 €	Capital de la dette :	127 540,74 €
Report année 2021 :	314 436,72 €	Immobilisation :	11 167,80 €
Divers :	24 682,38 €	Divers :	12 649,89 €
TOTAL Recettes :	621 245,20 €	TOTAL Dépenses :	195 692,22 €
Bilan :	425 552,98 €	Reste à réaliser :	114 000,00 €
Clôture 2022 :		311 552,98 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2022	2021	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	619 039,04 €	746 579,79 €	-127 540,75 €	-17,1%
Recettes totales	306 808,48 €	324 930,46 €	-18 121,98 €	-5,6%
Dépenses totales	195 692,22 €	192 294,23 €	3 397,99 €	1,8%
Capital remboursé	127 540,74 €	129 761,96 €	-2 221,22 €	-1,7%
Amortissements	174 895,44 €	116 127,99 €	58 767,45 €	50,6%

Montant des factures impayées :	22 995,15 €	n-1	780 470 €	2021
Montant des abandons de créances :	1 127,34 €	8 dossiers	324 327 m ³	441,01 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	5 764 m ³	17 dossiers		12 764 m ³

	2022	2021
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	247 964 €	172 344 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	2,5 ans	4,3 ans
Taux d'impayés	2,95%	2,5%

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

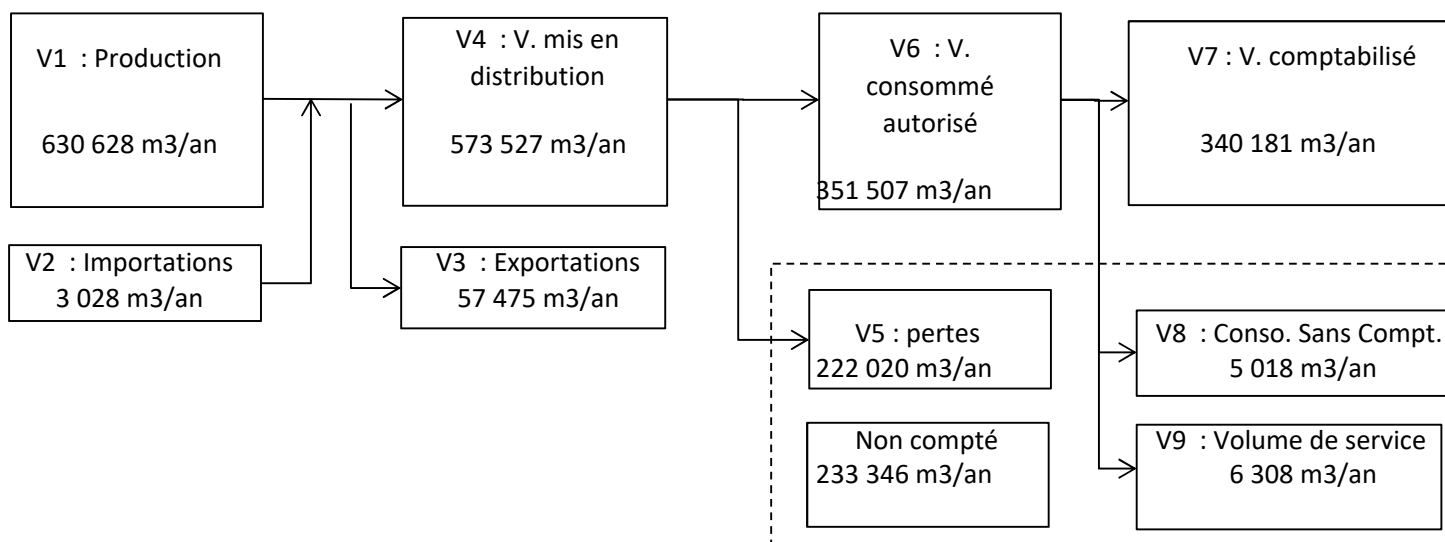
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,18 habitant / abonné	6 987
D. 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (N+1)	2,24 €/m ³
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	61,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,76 m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	6,47 m ³ /km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,26%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n = 8	0,0035 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	4,18 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	2,5 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	2,95%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	25,66
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	100%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire si CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau VOUS INFORME

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

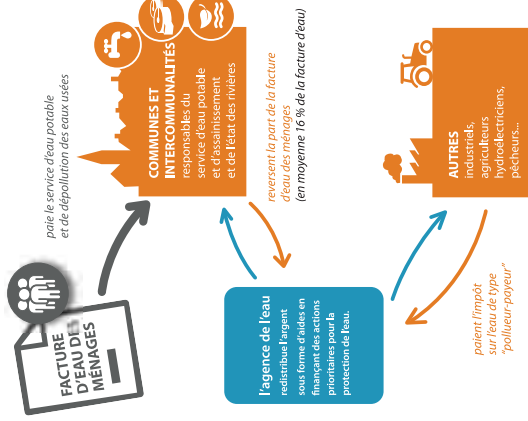
LES SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 419 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose à l'au maire ou à la présidente de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des citoyens. Ce rapport doit être présenté au plus tard le 31 mars de l'année suivante au conseil municipal ou au conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport doit être accessible en ligne sur le site internet de l'agence de l'eau et sur la plateforme de données publiques de l'État. Pour plus d'informations sur le contenu de ce rapport, vous pouvez consulter le site internet de l'agence de l'eau ou contacter le service client de l'agence de l'eau au 05 52 00 00 00. Pour plus d'informations sur le contenu de ce rapport, vous pouvez consulter le site internet de l'agence de l'eau ou contacter le service client de l'agence de l'eau au 05 52 00 00 00.










NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne




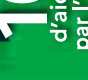


 010 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés	 2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	 65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 11,05 € de redevance de pollution payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	 100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	 1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eau, éducation, information)	 34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
 9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	 100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	 19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 0,7 € pour la coopération décentralisée	 16,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau-naturel, continuité écologique et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettront de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIC : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur Andrié-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

et
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr